



Lyon Nos Âges

Grille tarifaire 2024

Nos services :

Service	Tarif mandataire*	Tarif prestataire
Entretien de la maison et travaux ménagers	23,04 € brut / heure	28 € / heure
Petits travaux de jardinage	32 € brut / heure	37 € / heure
Petits travaux de bricolage	32 € brut / heure	37 € / heure
Préparation de repas à domicile	23,04 € brut / heure	28 € / heure
Livraison de repas à domicile		15 € / repas
Collecte et livraison à domicile de linge repassé	23,04 € brut / heure	28 € / heure
Livraison de courses à domicile	23,04 € brut / heure	28 € / heure
Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile	23,04 € brut / heure	28 € / heure
Assistance informatique à domicile	23,04 € brut / heure	28 € / heure
Assistance administrative à domicile	23,04 € brut / heure	28 € / heure
Télé-assistance et visio-assistance	23,04 € brut / heure	28 € / heure
Soins d'esthétique à domicile pour personnes dépendantes	23,04 € brut / heure	28 € / heure

Soins et promenades d'animaux pour personnes dépendantes	23,04 € brut / heure	28 € / heure
Conduite du véhicule des personnes en cas d'invalidité temporaire	23,04 € brut / heure	28 € / heure
Accompagnement des personnes en cas d'invalidité temporaire	23,04 € brut / heure	28 € / heure
Assistance aux personnes ayant besoin d'une aide temporaire au domicile	23,04 € brut / heure	28 € / heure

Service	Tarif mandataire*
Assistance aux personnes âgées	23,04 € brut / heure
Conduite de véhicule des personnes âgées	23,04 € brut / heure
Accompagnement des personnes âgées	23,04 € brut / heure

* Les tarifs mandataires prennent en compte les 4€ de frais versés par l'intervenant à l'association qui s'occupe de la gestion administrative.

Les prix sont donnés à titre indicatif et peuvent être réévalués. Vous pouvez bénéficier d'un devis gratuit sur simple demande par mail à accueil@lyon-nos-ages.fr, téléphone au 06 28 96 79 43 ou courrier au 1, place des Terreaux, 69001 LYON.

Dans le cadre du service à la personne, toutes les prestations bénéficient d'un crédit d'impôt de 50 % des sommes versées. Le crédit d'impôt s'applique à tous les ménages, retraités et inactifs compris. Le crédit d'impôt sous forme de déduction fiscale ou de remboursement s'applique autant pour la résidence principale que secondaire, dès que vous êtes fiscalement domicilié(e) en France.

Attention, dans le cadre d'un contrat de placement de travailleurs, le consommateur est l'employeur de la personne qui effectue la prestation à son domicile. En cette qualité d'employeur, le consommateur est soumis à diverses obligations résultant notamment du code du travail et du code de la sécurité sociale